Parks Canada Parcs Canada

Mise à jour : Projet de réserve de parc national dans la région du sud de l'Okanagan et de Similkameen
12 août 2021

Où en sommes-nous dans le processus d'établissement d'une réserve

Étude de faisabilité et consultations publiques (2004 - 2019)	Protocole d'entente (juillet 2019)	Négociations tripartites (2020 - en cours)	Accord d'établissement	Planification de la gestion et consultations publiques
✓	✓	↙	○	○

Que se passe-t-il en ce moment ?

1) Les négociations se poursuivent au Comité tripartite

- Depuis le début de la pandémie de COVID-19, Parcs Canada a continué de rencontrer régulièrement, à l'aide des technologies de réunions virtuelles, le gouvernement de la Colombie-Britannique et la Nation *syilx*/Okanagan, représentée par les bandes de Lower Similkameen et d'Osoyoos, pour faire avancer la négociation d'un accord d'établissement.
- Des retards dans le processus de conclusion d'un accord d'établissement ont été causés par la pandémie de COVID-19.

2) Réunions de mise à jour avec les dirigeants élus de la région

- Parcs Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique continuent de prendre en compte les conseils de la collectivité dans le cadre de réunions avec les directeurs de secteur du district régional d'Okanagan-Similkameen et les employés de soutien, les représentants municipaux locaux et d'autres représentants élus afin de répondre aux questions qu'ils posent au nom de leurs électeurs. Parcs Canada a confirmé les points suivants :
- Il n'y aura pas d'expropriation de terres privées, et l'acquisition de propriétés privées ne se fera que sur la base du consentement du vendeur et de l'acheteur.
- Les terres de la Couronne provinciale dans les limites provisoires de la réserve de parc national proposée, y compris l'aire protégée South Okanagan Grasslands existante, relèvent toujours du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, qui en assure aussi la gestion, d'ici à l'établissement de la réserve de parc national proposée.
- Des mesures provisoires sont en vigueur afin qu'aucune **nouvelle** concession minière ne soit acquise sur les terres gouvernementales situées à l'intérieur des limites proposées.
- La récolte commerciale de bois à l'intérieur des limites proposées est suspendue temporairement jusqu'à ce qu'une décision soit prise en ce qui a trait à l'établissement du parc.
- Les décisions relatives aux demandes et aux renouvellements prévus par la *Land Act* doivent être examinées par le Comité tripartite.

Parcs Canada a indiqué que les décisions de gestion (par exemple les emplacements de camping, les activités permises, la gestion des incendies et des espèces envahissantes, etc.) ne font pas actuellement l'objet de discussions dans le cadre des négociations, et qu'elles seront étudiées en détail lors d'un vaste processus de planification de la gestion avec les Premières Nations, le gouvernement local et le public, si la réserve de parc national proposée est établie.

Prochaines étapes

La négociation d'un accord d'établissement pour la réserve de parc national proposée se poursuit. Les trois parties (le gouvernement de la Colombie-Britannique, Parcs Canada et la Nation *syilx*/Okanagan) doivent approuver et signer l'accord définitif afin d'établir une réserve de parc national. La création d'une nouvelle réserve de parc national est un processus complexe, et les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et de la Nation *syilx*/Okanagan veilleront à ce que les considérations et le temps nécessaires soient pris en compte.

Les réunions avec les dirigeants élus de la région, le gouvernement de la Colombie-Britannique et Parcs Canada se poursuivront lorsque de nouveaux renseignements seront disponibles, soit environ trois ou quatre fois par année.

** Nos pensées se tournent vers les collectivités et les gens touchés par les feux de forêt, les alertes régulières et les évacuations. L'Agence Parcs Canada est fière de pouvoir prêter ses spécialistes de la gestion des feux de végétation et contribuer ainsi à l'effort de lutte contre les feux de forêt en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba. Parcs Canada a récemment déployé une équipe de gestion des incidents de 17 personnes pour aider le BC Wildfire Service à lutter contre le feu au ruisseau Nk'Mip. C'est avec beaucoup de reconnaissance que nous remercions ceux et celles qui sont aux premières lignes de la lutte contre les feux de forêt. **

Canada

Pour en savoir plus :

- parkscanada.ca/okanagan
- https://parlonsokanagansudsimilkameen.ca/okanagan
- pc.southokanagansud.pc@canada.ca
- 1-833-837-7535

Voir au verso une carte des limites provisoires de la réserve de parc national proposée.

This document is also available in English. Ask for a copy at pc.southokanagansud.pc@canada.ca or 1-833-837-7535.

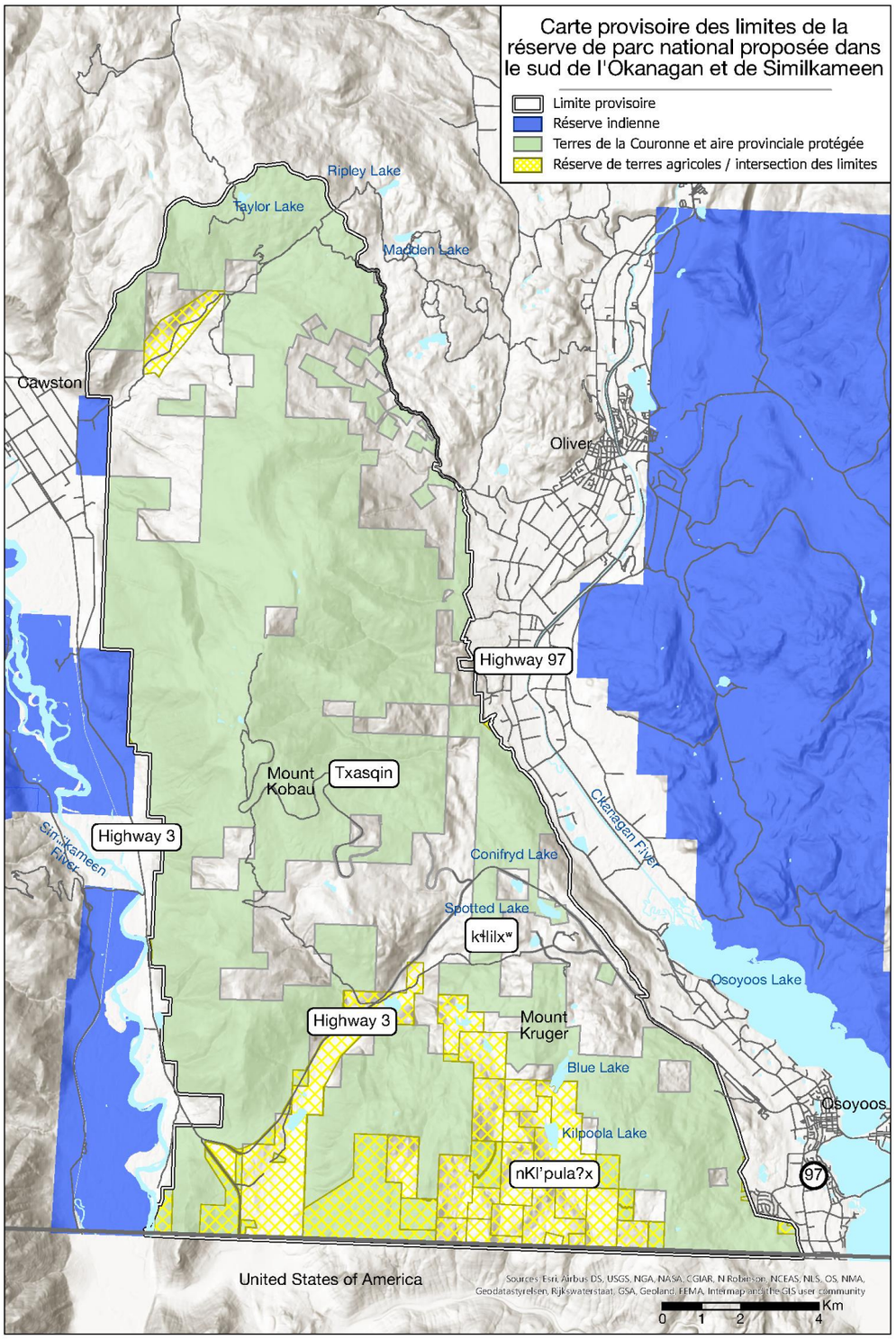

Description des limites géographiques du projet de réserve de parc national

Les limites géographiques provisoires du projet de réserve de parc national sont les suivantes :

- La limite ouest est relativement parallèle à la route 3 et à la vallée de la rivière Similkameen et s'étend à une altitude moyenne de 400 mètres (au-dessus du niveau de la mer — ASL) à 520 mètres (ASL).
- La limite est est parallèle à la route 97 et à la vallée de la rivière Okanagan et s'étend à une altitude moyenne de 450 mètres (ASL) à 600 mètres (ASL).
- La limite sud est la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis et culmine à 800 mètres (ASL).
- La limite nord est la ligne de partage des eaux (approximativement 1 470 mètres ASL) et se trouve sur les terres publiques, au nord de la route Fairview-Cawston.
- Les limites protègent le bassin hydrologique encore intact et les eaux d'amont des ruisseaux Cawston, Conifryd, Reed, Hester, Testalinden, Tinhorn, Swartz, Togo, Lone Pine, Strawberry, et Blind.